



Chères Entrevalaises, chers Entrevalais,

Notre fête patronale a été l'occasion de nous retrouver nombreux après deux années contraintes. Elle lance un été riche en animations.

Parallèlement **NOTRE COMMUNE EST DEPUIS PEU EN STADE D'ALERTE SUR LES RESSOURCES EN EAU POTABLE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022-178-001.**

Un point a été fait avec notre délégataire. Les prévisions laissent entrevoir des difficultés sérieuses en juillet et août. **Aussi, des mesures de restrictions sont prises jusqu'au 31 octobre 2022 :**

- Les fontaines publiques sont coupées,
- Le lavage des voitures est interdit sauf dans les installations en circuit fermé,
- L'arrosage des jardins privés, massifs et plantations est interdit entre 9h et 19h,
- Le remplissage et la vidange des piscines privées sont interdits,
- Les usages agricoles sont restreints.

Je vous invite à suivre ces mesures dans notre intérêt à tous.

Je souhaitais également évoquer dans ce numéro les nombreux programmes d'investissement réalisés ou en cours et notamment revenir sur la sécurisation de la citadelle.

Les travaux ont été lancés mercredi 29 juin au matin. Un premier hélipontage a permis d'approvisionner et d'organiser le chantier d'une durée de 6 mois qui vise à sécuriser la visite de la citadelle pour nos visiteurs mais également à sécuriser les murs et remparts pour empêcher toutes dégradations supplémentaires de ce patrimoine classé. L'accès à la citadelle restera possible pour nos visiteurs durant ces travaux hormis lors des phases d'approvisionnement par hélipontage.

C'est une grande satisfaction que de voir se concrétiser cette première phase de travaux sur ce site si emblématique d'Entrevaux. Les partenaires que sont La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région SUD nous soutiennent à hauteur de 70% et je les en remercie chaleureusement.

Sachez que nous travaillons d'ores et déjà à la préparation de 6 tranches de travaux sur 10 ans qui devraient permettre la restauration complète du site.

Je profite également de cet éditorial pour vous sensibiliser au besoin en recrutement de notre Centre d'Intervention et de Secours. **Nos sapeurs-pompiers comptent sur vous !**

N'hésitez pas lors de votre passage dans le centre ancien à faire un détour par la remise Henry qui accueille de belles expositions et rencontre un franc succès.

Bel été à toutes et à tous !

Lucas GUIBERT, Maire



BUDGET COMMUNAL 2022

En 2022, la commune signe son grand retour en tant qu'acteur du développement d'Entrevaux.

En effet, après 2 années contraintes, le budget 2022 se caractérise par la volonté municipale d'accélérer en matière d'investissement. C'est ainsi que près de 2 millions d'euros seront engagés au titre de l'équipement, la sécurisation et l'amélioration de notre patrimoine.

TAUX COMMUNAUX DES TAXES

	2019	2020	2021	2022
TAXE HABITATION	14.81%	14.81%	SUPPRIMÉE	SUPPRIMÉE
FONCIER BÂTI	24.35%	24.35%	45.05%	45.05%
FONCIER NON BÂTI	66.19%	66.19%	66.19%	66.19%

BUDGET RÉALISÉ EN 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 449 577 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 521 255 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	670 124 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	360 954 €

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2022 : 4 627 796 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 465 011 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 348 749 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 942 749 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 441 442 €

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Vous habitez le secteur d'Entrevaux, vous avez envie de consacrer du temps pour les autres et de faire partie d'une équipe soudée et motivée ! Alors rejoignez-nous et devenez sapeur-pompier volontaire. Nous avons besoin de vous !

sapeur-pompier
+ volontaire = moi aussi

Christophe
Employé service technique

Sandrine
Assistante commerciale

Jérôme
Infirmier libéral

Marie
Préparatrice en pharmacie

Ils sont aussi sapeurs-pompiers volontaires

sdis sapeurs pompiers
Alpes de Haute-Provence

QUALITÉS REQUISES

- Volonté de servir,
- Être prêt à se former,
- Esprit d'équipe,
- Sens de la discipline,
- Bonne condition physique et goût de l'effort,
- Donner de son temps libre aux sapeurs-pompiers et aux autres.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Être âgé de 16 à 59 ans,
- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- Se trouver en position régulière au regard du service national,
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale adaptées en fonction des missions exercées,
- Autorisation des représentants légaux pour les mineurs,
- Résider dans une commune siège d'un centre d'incendie et de secours la plus proche de votre domicile.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Capitaine Jean Luc Begnis : 06 30 58 15 24
 spvpourquoipasmoi@sdis04.fr



À LA RENCONTRE DE NOS PRODUCTEURS



Une femme passionnée

Chauffeur routier, épicerie ambulante, randos à cheval... Ça c'était avant.

Depuis 1990, Chantal THAON s'est installée au Plan d'Entrevaux en tant qu'agricultrice. Elle dirige un élevage de bovins, précisément de vaches allaitantes et de veaux. Les bêtes sont en pleine liberté sur les 31 hectares utilisés par l'exploitation. Les vaches se nourrissent de la bonne herbe grasse de nos prés et assure ainsi un allaitement de qualité aux petits veaux. A la fin de la période estivale, à la redescente de l'alpage, alors qu'ils ont atteint leur huitième mois, les veaux sont menés à l'abattoir.

Le circuit de distribution des colis de viande est essentiellement assuré à la ferme en vente directe.

Parallèlement à cette activité, Chantal est aussi apicultrice. Avec 150 ruches et plusieurs ruchers, elle produit un miel de montagne toutes fleurs.

Il est distribué auprès de quelques professionnels distributeurs ou restaurateurs, mais, majoritairement, la distribution est assurée directement à la ferme.

Les projets, Chantal les voit à court terme avec la construction d'un nouveau hangar pour augmenter le nombre de bêtes.

Enfin, elle souhaite créer une synergie de fonctionnement avec son fils Stéphane qui s'est tout récemment installé prestataire agricole et marchand de foin.

Un exemple de reconversion

Sur 4 hectares, essentiellement au Plan d'Entrevaux, Jean-Charles BRUN exploite une activité d'arboriculture : pêchers, poiriers, pommiers, oliviers et vignes. La production est essentiellement représentée par la vente de fruits, de jus de fruit, d'huile et de vin.

En saison estivale, Jean-Charles propose du maraîchage avec les légumes du moment.

Telle n'était pas sa vocation ! Avec une formation de mécanicien de précision, il a exercé ce métier pendant 26 ans et c'est en 2014 que Jean-Charles a repris l'exploitation familiale présente depuis l'après-guerre. Alors, bien sûr il est « tombé dedans tout petit » mais c'est surtout à force de pugnacité, d'autoformation et beaucoup de travail, que cette reconversion est aujourd'hui une réussite malgré les difficultés, en particulier les dégâts de gibiers. Au printemps 2022 les cervidés ont détruit près de 50% de la production de pommes...

Actuellement l'attention de Jean-Charles est tournée vers la lutte contre les ravageurs qui affectent la végétation et la récolte.

Son circuit de distribution était essentiellement le MIN de Nice. Petit à petit il s'est réorienté vers les AMAP qui, par contrats, assurent une régularité et un niveau de vente.

Une autre piste de distribution a été développée, celle de la vente directe à la ferme qui met en avant la qualité et la fraîcheur des produits.





De génération en génération

Il faut remonter à 1927 pour voir la création de l'activité agricole de la famille d'Isabelle Mermet. A l'époque il s'agissait d'élevage bovin et de la culture de la menthe.

Un premier virage fut pris par la 2^{ème} génération. «Les Vergers d'Entrevaux» naissent avec le développement de l'arboriculture et la production de jus de pomme.

Depuis 2004 c'est Isabelle Mermet qui a repris l'affaire familiale et perpétue ainsi la tradition d'agriculteur. Elle prit un 2^{ème} virage en délaissant l'arboriculture au profit de l'élevage ovins et le maraichage. Les cultures sont réalisées en plein champ aux risques des aléas climatiques, sur 20 hectares répartis sur la commune. En 2008 ces cultures ont été labellisées « bio ».

La distribution est assurée par :

- la vente directe en boutiques, une à la ferme et l'autre à Guillaumes. On y trouve, outre les produits de la ferme, des produits locaux (fromages, miel, œufs, vinaigre, châtaignes et savon au lait de chèvre).
- les magasins «bio» sur Nice
- de mai à octobre, sur le marché ambulant à Entrevaux.
- pour une part de plus en plus importante, la vente en ligne s'impose comme un débouché incontournable (commandes, paniers...).

C'est une équipe de 4 permanents + des saisonniers qui assure le fonctionnement de cette exploitation. Isabelle propose aussi le Woofing aux intéressés.

L'avenir de son exploitation Isabelle le voit dans le développement de la ferme auberge : « du champ à l'assiette », telle est son expression.

L'avenir c'est aussi l'installation de son fils en tant qu'agriculteur : la 4^{ème} génération !

lesvergersdentrevaux.com

POURQUOI RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

Le stockage des ordures ménagères ne permet pas de traiter réellement les déchets.



Même si ceux-ci sont stockés dans des conditions permettant d'éviter les risques de pollution, seuls les déchets organiques vont se dégrader : les autres déchets seront encore présents au bout de 30 ans. Cette solution serait pérenne si et seulement si les déchets stockés ne contenaient plus de matières recyclables et valorisables, ce qui est loin d'être le cas.

Aussi, la loi Transition Ecologique Croissance Verte oblige à réduire de 50% le tonnage d'ordures mis en stockage en 2025 par rapport à 2010. Des investissements considérables ont été faits par les exploitants des sites pour l'aménagement, la réduction de son impact sur l'environnement et le respect des contraintes réglementaires.

Si les tonnages stockés diminuent, les tarifs à la tonne vont fortement augmenter. En effet, environ 90% des charges des sites de stockage sont fixes, quelle que soit la quantité de déchets entrant sur le site.

Aussi, la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP), facturée sur chaque tonne de déchets mis en stockage, de 25€ en 2019 va augmenter jusqu'à 65€ d'ici 2025. Cette taxe va considérablement participer à l'augmentation des tarifs

de l'enfouissement et peser sur le budget des collectivités.

Les collectivités ne pourront pas absorber la totalité de la hausse du traitement des ordures ménagères et il y aura des répercussions sur les habitants.

SI LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PERMET DE LIMITER L'AUGMENTATION DES COÛTS, ELLE A POUR PREMIER OBJECTIF DE RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CHAQUE FOYER (préservation des ressources, réduction des émissions, etc.).

LES BIODÉCHETS SUR LA COMMUNE

Comme vous le savez, notre commune s'est engagée dans une politique de développement durable et de réduction des déchets. Depuis le 1er juin elle s'est équipée d'une plateforme de compostage, 3 bacs de 900 litres positionnés au jardin.

La population dispose de 3 points de collecte destinés aux biodéchets :

- Place Moreau, à côté des poubelles ;
- Rue Haute ;
- Jardin du curé.

Ces bacs sont collectés par les services techniques de la ville pour être transportés vers le site de compostage du jardin. Nous vous rappelons que les seaux particuliers de compostage sont à retirer à l'accueil de la Mairie.



Nous vous rappelons que la CCAPV met à disposition des habitants des composteurs de jardins individuels à retirer à la déchèterie du pont de Gueydan.

Dans les Alpes de Haute Provence, l'élaboration du plan départemental des déchets a confirmé le choix du recours au stockage plutôt qu'à l'incinération des déchets ménagers résiduels. Le département étant relativement peu peuplé, l'utilisation d'un incinérateur ne serait pas optimale. En effet, il faut alimenter les fours en permanence et le gisement de déchets produits dans le 04 n'est pas suffisant. Bien que très contradictoire, les centres de stockage sont ainsi les seuls recours. Pour l'heure, les déchets résiduels collectés sur le territoire du SYDEVOM sont traités sur deux sites :

- ISDND de Valensole (04) : 30 000 tonnes stockées en 2020 par le SYDEVOM,
- ISDND du Beynon (05) : 6 500 tonnes stockées en 2020 par le SYDEVOM

Ces deux centres d'enfouissement sont privés, les collectivités payent, via le SYDEVOM, des coûts liés au stockage des ordures ménagères résiduelles.

5 PRINCIPES DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

REFUSER CE DONT ON N'A PAS BESOIN

Avant toute acquisition, il faut que nous nous interroguions sur le réel besoin de ce bien et l'usage que nous allons en faire. Si, en nous questionnant, nous nous rendons compte que ce bien ne nous est pas indispensable, alors abstenons-nous.

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION

Ce principe est très proche du premier mais interpelle plutôt la quantité et la qualité des biens que nous achetons et possédons. Quand notre budget le permet, mieux vaut investir plus pour un bien qui sera plus durable.

RÉUTILISER ET RÉPARER DÈS QUE POSSIBLE

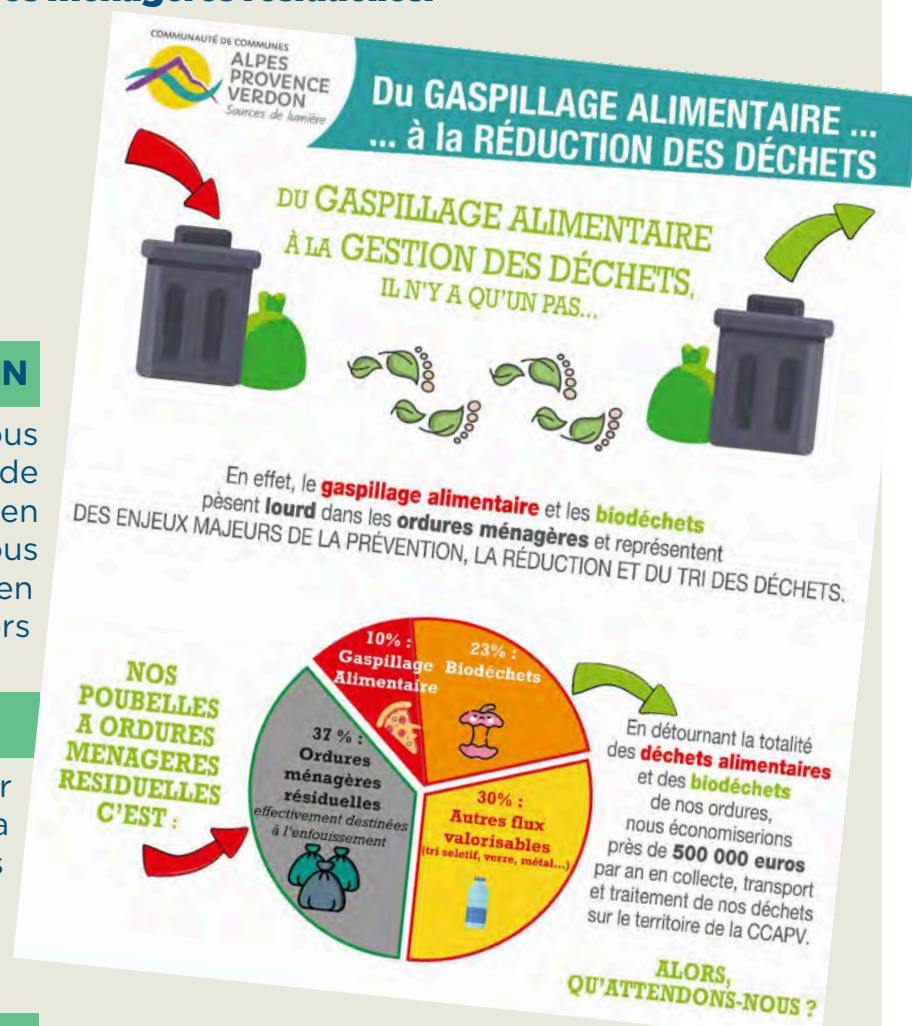
Cela comprend la réparation des biens cassés que nous possédons, mais également l'achat d'occasion plutôt que du neuf. Les ressources existantes sont ainsi valorisées et nous évitons la consommation de nouvelles ressources naturelles et énergétiques. Cela induit également le don ou la mise en vente d'un bien que nous n'utilisons plus plutôt que de le jeter.

RENDRE LES BIODÉCHETS À LA TERRE

Autrement dit : le compostage des biodéchets afin de valoriser localement les résidus de cuisine et de jardin. Des solutions de compostage adaptées à chaque habitant existent. C'est ce que la commune a mis en place.

RECYCLER CE QUI PEUT L'ÊTRE

Le tri et le recyclage arrivent en dernier recours dans le principe du zéro-déchets.





SECHERESSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Mise en application par arrêté du 21 juin 2022 des limitations
des usages et prélèvements d'eau

MESURES DE RESTRICTION APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT

LES USAGES DE LOISIRS

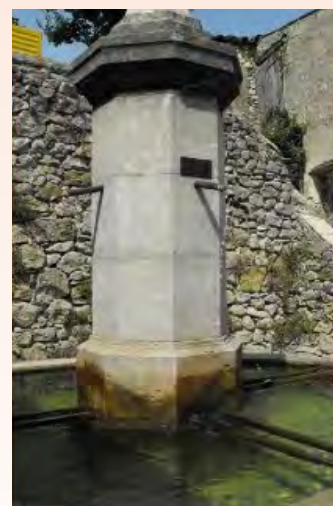
- Interdiction d'arrosage des golfs de 9h00 à 19h00
- Interdiction d'arrosage des stades et espaces sportifs de 9h00 à 19h00
- Réduction de 20% des prélèvements



L'EAU EST PRÉCIEUSE,

LES COMMUNES

- Interdiction d'arrosage de 9h00 à 19h00 des espaces verts, rond-points, massifs, etc.
- Fermeture des fontaines (sauf fontaines en circuit fermé)
- Interdiction des écoulements permanents dans les caniveaux
- Interdiction de nettoyage des terrasses et façades



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-172-010

Déclenchement du stade d'**ALERTE** sur le bassin versant de COLOSTRE et VAR

LES USAGES AGRICOLES

- **Diminution du volume de 20%** par rapport à l'autorisation mensuelle
- **Interdiction d'arrosage de 9h00 à 19h00** pour les prélèvements par pompage (tolérance pour les enrouleurs jusqu'à 11h00)
- **Mise en place de tours d'eau** pour les prélèvements gravitaires. Les prélèvements provenant de réserves affectées ne sont pas restreints. Il est recommandé de ne pas arroser entre 9h00 et 19h00

ÉCONOMISONS-LA !

LES PARTICULIERS

- **Interdiction d'arrosage** des pelouses, fleurs, massifs floraux, arbres et arbustes, jardins potagers **de 9h00 à 19h00**
- **Interdiction de remplissage des piscines et spas privés**
- **Interdiction de lavage des véhicules** à moteur en dehors des stations professionnelles
- **Interdiction de nettoyage des terrasses et façades**



Liens utiles



LES TRAVAUX

LE ROCHER DERRIÈRE LA POSTE



**Chantier de sécurisation
83 950 €**

CHEMIN DE ST MACAIRE AU VILLAGE & PARKING D'AGNERC



**Chantiers de ravaudage et de reprise
de soutènement : 20 000 €**

LA GARE



**Chantier d'aménagement du parking
31 000 €**

L'installation de barrière en bois et d'arches d'accès ont pour but de canaliser les camping-cars dans la zone qui leur est réservée afin de maintenir un nombre de places suffisants pour les véhicules légers.

LES FONTAINES



**Chantiers de restauration
35 000 €**

Les travaux de restauration des fontaines du Planet et de la Portette ont été achevés fin Mai 2022. Les fontaines de la placette Douce et de la porte d'Italie seront restaurées après l'été. Malheureusement, cette année la sécheresse hivernale suivie d'un printemps chaud, oblige la municipalité à condamner temporairement les fontaines.

DES CAPTEURS A L'ECOLE

La lutte contre la transmission du SRAS-CoV2 nécessite une mise en place très rigoureuse des protocoles sanitaires et des gestes barrières. A ce titre, la maîtrise du renouvellement de l'air dans les écoles et les établissements scolaires implique, dans chaque salle de classe, de procéder à une aération très régulière en l'absence de ventilation mécanique.



Des capteurs de CO² permettent de vérifier que le renouvellement de l'air est correctement effectué et, à défaut, qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctrices.

La municipalité vient d'installer des capteurs CO² dans l'école. Ils sont positionnés dans les salles de classes, la salle d'accueil et à la cantine. Ils permettront de s'assurer de la qualité de l'air et de limiter les ouvertures de porte pour le chauffage.



UNE NOUVELLE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉE

«Assistante maternelle depuis 2012, je suis agréée pour accueillir 3 enfants.

J'ai une place de disponible pour septembre 2022.

Diplômée éducatrice spécialisée et détentrice du BAFA, je travaille depuis plus de 17 ans avec des enfants.

Je suis sérieuse, dynamique et attentive aux besoins de vos bouts d'chou.

Respect du rythme de chacun, de leur bon développement et de leur sécurité, leur bien-être est ma priorité. N'hésitez pas à me contacter. Au plaisir de vous rencontrer,»

Marie
06 10 75 34 56

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs intercommunal d'Annot-Entrevaux accueille vos enfants de 3 à 12 ans, à Annot et à Entrevaux, dans les locaux des écoles élémentaires et maternelles.

Nombreuses activités, musicales, artistiques, de création et d'extérieur adaptées aux enfants.

Ouvert pendant la période estivale et durant les petites vacances (sauf vacances de Noël).

Informations : 04 92 83 56 76
service.enfance.jeunesse@ccapv.fr





LA GENDARMERIE ANNOT/ENTREVAUX NOUS INFORME

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES OTV

Vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours. Bénéficiez de l'OTV.

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier, gratuitement, du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV). Les gendarmes et les policiers veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Pour vous inscrire, il suffit de se présenter à la gendarmerie ou de remplir le formulaire disponible en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>) et le déposer à votre brigade de gendarmerie.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS OTS

L'OTS prévient l'isolement des personnes âgées :

- En organisant des patrouilles plus régulières autour des logements signalés
- Avec des visites de gendarmerie à votre domicile, pour s'assurer que vous êtes en sécurité
- Via des conseils de prévention.

Vous êtes sénior et souhaitez bénéficier de cette opération ? Des personnes de votre entourage sont vulnérables ? Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire

APPLICATION « MA SÉCURITÉ »

Cette application est gratuite et peut être téléchargée à partir de n'importe quels téléphones. L'application « Ma Sécurité » permet d'accompagner l'utilisateur vers la solution la plus adaptée à ses besoins.

Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme à tout heure de la journée.

On y trouve :

- Les services de pré-plainte et de signalement en ligne
- L'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne
- L'ensemble des numéros d'urgence
- Les actualités et notifications locales de sécurité
- Un service de tchat 24h/24h et 7j/7 avec un gendarme, directement dans l'application
- Des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques intéressant l'utilisateur
- Une cartographie des points d'accueil, des commissariats et brigades de gendarmerie à proximité, ainsi que leurs coordonnées et horaire d'ouverture
- La plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10000 signalements.

L'application « Ma Sécurité » apporte des réponses concrètes, facilite les échanges avec la gendarmerie et la police. Elle donne la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité à proximité.

POINT JUSTICE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON

PRENEZ RENDEZ VOUS avec le

point-justice
informer, orienter, aider

Prenez rendez-vous le 3^{ème} Mercredi Matin du Mois à

ANNOT : 04 92 30 07 90
CASTELLANE : 04 86 62 20 20
SAINT ANDRÉ : 04 92 89 10 23

20 JUIN 18 JUILLET
8 AOÛT 19 SEPTEMBRE
17 OCTOBRE 21 NOVEMBRE

UN SERVICE DU RÉSEAU FRANCE SERVICES / CMS

FRANCE SERVICES

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

Anciennement nommée MSAP, France Services est un espace de mutualisation de services. Un lieu où sont regroupés plusieurs services, dans différents domaines : emploi/

formation, social, santé, logement, entreprise, enfance, retraite... En un lieu unique, les usagers peuvent rencontrer différents organismes (Les services sociaux du Conseil Départemental, la CPAM, Pôle Emploi, la CARSAT...) et/ou être accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (démarches administratives en ligne...).

L'objectif est de proposer aux publics des services de qualité et de proximité. Sur le territoire, les France Services sont nées d'un large partenariat entre la CCAPV et le Conseil Départemental 04, très impliqué dans leurs fonctionnements.

Il existe 3 Frances Services sur la Communauté de communes La MSAP de Saint André les Alpes et celle de Castellane ont été labellisées 'France Services' en 2020, en raison de la qualité de l'accueil du public mais aussi la diversité du primo accueil et la possibilité d'être renseigné et orienté par des agents polyvalents dans de nombreux domaines. Celle d'Annot avec une antenne à Entrevaux a été labellisée en juillet 2021.

Les France Services sont accessibles à tous et toutes : Un demandeur d'emploi qui souhaite de l'aide pour faire son CV, un chef d'entreprise qui souhaite déposer une offre d'emploi, un retraité qui a besoin d'aide pour ses démarches administratives en ligne, un salarié qui a RDV avec la médecine du travail, une jeune maman qui souhaite apprendre à masser son bébé, un jeune qui cherche une formation...

PRÉSENCE SUR ENTREVAUX

TOUS LES LUNDIS

- **FRANCE SERVICE CMS / 04 92 30 07 90**
09H00-12H00 / 14H00 16H30
- **FINANCES PUBLIQUES / 04 92 30 07 90**
14H00-16H30
slp-saint-andre-les-alpes@dgfip.finance.gouv.fr

- **CPAM / 04 92 30 07 90 - 04 92 89 10 23**
Mme Galfard
14H00-16H30

TOUS LES JEUDIS

- **CENTRE MEDICO-PSY / 04 92 30 13 80**
ANNOU OU ENTREVAUX

TOUS LES VENDREDIS

- **FRANCE SERVICE CMS**
09H00-12H00 / 14H00 16H30
- **SERVICE SOCIAL / 04 92 30 07 90**
09H00-12H00
- **EMPLOI-CHOMAGE FORMATION**
Mme Simian / 04 92 30 07 90 - 04 92 89 10 23
09H00-12H00

RETROUVEZ-NOUS

PROCHE DE CHEZ VOUS

ST ANDRÉ-LES-ALPES

04 92 89 10 23

Place de Verdun - 04170 St André-les-Alpes
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30*

BEAUVEZER / ALLOS

Accueil sur rendez-vous uniquement

ANNOU

04 92 30 07 90

Campus Européen Platon - Place du Revelly
04240 Annot

CMS/FS : Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h*
FS : Lundi et vendredi : 9h-12h / 14h-16h30*

ENTREVAUX

04 92 30 07 90

Place Charles Panier - 04320 Entrevaux
Le lundi et le vendredi : 9h-12h / 14h-16h30*

CASTELLANE

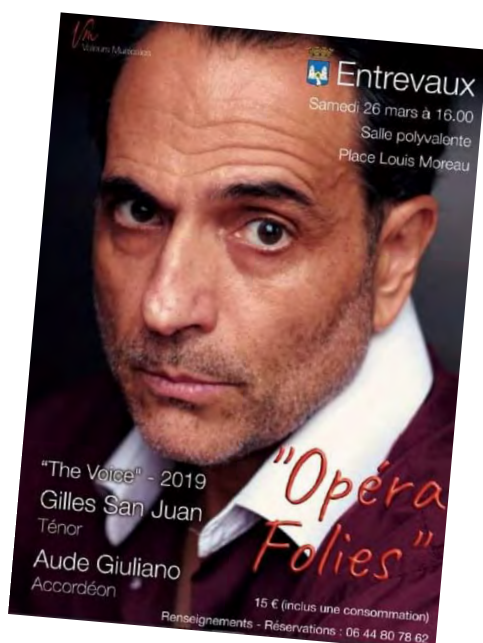
04 92 83 77 19

Avenue Frédéric Mistral - 04120 Castellane
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h*

Nous contacter par e-mail :
france.services@ccapv.fr



C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Antoine BROCHARD SALERNO né le 16/04/2022
Fils de Matthieu BROCHARD et Marilyne SALERNO.

Aurélien AMERIO né le 04/03/2022
Fils de Claire FIESCHI et Alexandre AMERIO.

Gabriel AMERIO né le 04/03/2022
Fils de Claire FIESCHI et Alexandre AMERIO.

MARIAGES

Michel ASSAS et Joëlle SILVERI le 26/03/2022.

Stéphane MALLOGGI et Naïma BENKHELLAF le 02/04/2022.

Jérôme GIACOMONI et Caroline ROSSIGNOL le 30/04/2022.

Alain BIONE et Muriel TESSONNEAU le 03/06/2022.

Najim EL HAYEL et Sara ATTAR le 10/06/2022.

DÉCÈS

Jacques RIELLE décédé le 08/03/2022.

Georges MAGNAN décédé le 17/03/2022.

Léontine ROUBAUD décédée le 28/04/2022.

René DOZOL décédé le 31/05/2022.

Assomption ROSSI le 20/06/2022.

Colette MARY le 27/06/2022.

CALENDRIER DES FESTIVITÉS

JOURS	MANIFESTATIONS	LIEU
DIMANCHE 10 JUILLET	RELAIS CALMOS	STAND PARVIS
DIMANCHE 10 JUILLET	DÉFILÉ 1 ^{ER} RÉGIMENT	DANS LE VILLAGE
LUNDI 11 JUILLET	GUIGNOL	SALLE POLYVALENTE
JEUDI 14 JUILLET	FEU D'ARTIFICE ANNULÉ	JARDIN
VENDREDI 15 JUILLET	CHANT POLYPHONIE CORSE	CATHÉDRALE 18H
SAMEDI 16 JUILLET	TOURNOI DE FOOT	JARDIN TOUTE LA JOURNÉE
SAMEDI 23 JUILLET	ENTREVAUX EN CHANSONS	PLACE MOREAU
DIMANCHE 24 JUILLET	VIDE GRENIERS	DANS LE VILLAGE
DU 28 AU 30 JUILLET	FESTIVAL EN SAUSSES	SAUSSES
DU 29 AU 31 JUILLET	FÊTE AU PLAN	AU PLAN
VENDREDI 5 AOÛT	CONCOURS DE BOULES	
SAMEDI 6 AOÛT	CONCOURS DE BOULES CARRÉES	RUES DU VILLAGE
DIMANCHE 7 AOÛT	VIDE GRENIERS	PARKING DE LA GARE
JEUDI 11 AOÛT	SOIRÉE THÉÂTRE	COUR DE LA CASERNE
SAMEDI 13 AOÛT	JOURNÉE DES FAMILLES	JARDIN
DIMANCHE 14 AOÛT	CONCERT UTHA	VILLAGE
SAMEDI 13 OU LUNDI 15 AOÛT	CONCERT ETIENNE	
VENDREDI 19 AOÛT	CONCERT ORGUE	CATHÉDRALE
DIMANCHE 21 AOÛT	MESSE À LA CITADELLE	CITADELLE
JEUDI 25 AOÛT	SOIRÉE THÉÂTRE	COUR DE LA CASERNE
SAMEDI 27 AOÛT	PIÈCE DE THÉÂTRE	COUR DE LA CASERNE
SAMEDI 10 SEPTEMBRE	SPECTACLE DE CABARET	SALLE POLYVALENTE SOIRÉE
DU 13 AU 16 SEPTEMBRE	STAGE AQUARELLE	EN PLEIN AIR
VENDREDI 16 SEPTEMBRE	CONCERT PIANO FORTE VIOLON	CATHÉDRALE 20H30
17 ET 18 SEPTEMBRE	JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE	
SAMEDI 24 SEPTEMBRE	FOIRE AGRICOLE	
SAMEDI 24 SEPTEMBRE	JOURNÉE GOSPEL	2 CONCERTS + ANIMATIONS
SAMEDI 8 OCTOBRE	FLûTES ENCHANTÉES MINA GHOBRIAL	17H À LA CATHÉDRALE
SAMEDI 15 OCTOBRE	COMÉDIE/CABARET	SALLE POLY SOIRÉE
DU 14 AU 16 OCTOBRE	CRITÉRIUM JEAN ROLLAND	COL DE FÉLINES
15 ET 16 OCTOBRE	JOURNÉE DE L'ARCHITECTURE	ENTREVAUX
SAMEDI 22 OCTOBRE	LOTO	SALLE POLYVALENTE



Suivez l'actualité de votre Commune sur nos sites :

<https://mairie-entrevaux.fr/> & <http://tourisme-entrevaux.fr/>

Contact : administration@mairie-entrevaux.fr - Facebook : Ville d'Entrevaux & Entrevaux Animation

Directeur de la Publication : Lucas Guibert - Dépôt légal : Juillet 2022

Editeur : Commune d'Entrevaux - Rédaction : Stéphane Lecas, Gérard Donnini, Paola Boyron - Crédits photos : Stéphane Lecas Paola Boyron, Gérard Donnini

Maquette et impression sur papier recyclé PEFC : Idée Nouvelle Carros : 04 22 13 28 20